

COVID-19 : FONDS MANCHE SOLIDARITÉ PROXIMITÉ 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL APPORTE UNE AIDE DE 300 000 € AUX ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ET AUX PRODUCTEURS LOCAUX

La commission permanente du conseil départemental de la Manche s'est réunie virtuellement vendredi 10 avril. À l'ordre du jour était notamment inscrit un rapport pour soutenir les associations réalisant de l'aide alimentaire. Trois associations manchoises vont se voir remettre chacune 72 000 € et une aide de 84 000 € reste disponible en cas de besoin pour elles ou pour d'autres associations. L'objectif est que l'argent serve à acheter des denrées à des producteurs manchois.

LE DÉPARTEMENT, PREMIER PARTENAIRE DE PROXIMITÉ

Les associations réalisant de l'aide alimentaire pour les personnes les plus démunies sont actuellement fragilisées. En effet, elles n'ont pas pu réaliser leurs collectes annuelles dans les hypers et supermarchés. Elles sont donc actuellement en train d'écouler leur stock de denrées non périssables et ne peuvent proposer de produits frais. Quant aux familles, confinées à domicile, elles ne peuvent pas, souvent, assurer un repas équilibré à leurs enfants.

Par ailleurs, le Département veut également soutenir la filière légumière et fruitière sur son territoire. Les producteurs locaux sont quant à eux en difficulté pour la commercialisation de leurs produits frais compte tenu d'un ralentissement important des circuits de distribution.

Pour Anne Harel, vice-présidente déléguée aux solidarités, *« En tant que premier acteur des solidarités humaines, le Département accompagne déjà au quotidien les familles et les personnes les plus fragiles. Dans ce contexte de crise sanitaire, il apparaît évident d'apporter une nouvelle fois l'aide du Département à ceux qui en ont le plus besoin. Cette subvention de 300 000 € affectée dans le cadre du Fonds Manche Solidarité Proximité*

2020 permet à la fois de soutenir les associations d'aide alimentaire mais également les producteurs locaux ».

Le Département a pris la décision d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 000 € auprès des associations caritatives locales pour leur permettre de s'approvisionner en produit frais et produits transformés.

L'aide est répartie comme suit :

- 72 000 € aux restos du coeur,
- 72 000 € à la banque alimentaire,
- 72 000 € au secours populaire.

La somme de 84 000 € sera affectée en cas de besoin complémentaire auprès de ces trois associations ou autres.

« Cette subvention a été votée lors de la commission permanente du vendredi 10 avril. Elle est allouée dans le cadre du fonds Manche Solidarité Proximité 2020 également mis en place depuis cette date. Cette aide est conditionnée à l'achat de denrées locales auprès d'exploitants agricoles manchois. Ces denrées seront ensuite distribuées sur les points de collecte auprès des personnes nécessitant une aide alimentaire. Afin d'assurer l'ingénierie du projet ainsi que sa logistique, le Département s'engage également à mobiliser les professionnels nécessaires », précise Marc Lefèvre, Président du conseil départemental de la Manche.

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr